

# Ajain – conseil municipal – 18 juillet 2019

## Compte rendu

### Sommaire

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2019 .....	2
Ajout point à l'ordre du jour .....	2
1. Rappel du déroulement de la procédure d'appel d'offres concernant la passerelle .....	2
2. Analyse des réponses finales de l'appel d'offres concernant la construction d'une passerelle communale .....	3
2.1. Analyse globale des offres initiale .....	3
2.2. Notation .....	3
Note technique .....	3
Note sur les prix .....	3
Choix proposé par la CAO après négociation .....	4
3. Révision du plan de financement du projet passerelle.....	5

#### Appel nominal des membres

**Présents :** **Présents :** Lydie Rougier (secrétaire de mairie), Roland Dardy, Didier Gorius, Jean-Pierre Godefroy, Mireille Fayard, Guy Rouchon, Thomas Marty, Denis Turpinat, Jean Claude Thomas, Simone Lacoste, Jacqueline Peyrot. **Absents excusés :** Christophe Lecossois, Laëtitia Gouvernaire, Pascale Tête, Marie-Andrée Boutet

#### Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné : T. Marty.

Contre : .....0.....

Abstention : .....0.....

Pour : .....10.....

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2019

D. Gorius fait remarquer qu'il manque des mots à la fin de la dernière phrase du compte rendu. Ils seront rajoutés.

Contre : .....0.....

Abstention :.....0.....

Pour :.....11.....

### Ajout point à l'ordre du jour

- Délibération. L'ordre du jour portait d'abord et principalement sur les résultats de l'appel d'offres. Il est nécessaire d'ajouter une modification du plan de financement.

- Contre : .....0.....

- Abstention :.....0.....

- Pour :.....11.....

### 1. Rappel du déroulement de la procédure d'appel d'offres concernant la passerelle

T. Marty rappelle que le conseil municipal a validé un premier plan de financement par délibération du 13 novembre 2017, révisé par une délibération du 6 février 2019. Les dépenses imparties au présent projet ont été dûment inscrites dans les BP des années 2018 et 2019. En parallèle l'élaboration du cahier des charges s'est poursuivie avec le cabinet d'études Arcade Ingénierie aboutissant au lancement de la consultation : le marché a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et L.2123-1 du 1er Avril 2019 du code de la commande publique relatif aux marchés publics.

La date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence a été fixée au 03/05/2019 sur la plateforme : <https://www.marches-publics.info/> (AWS). La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 03/06/2019, à 18h00. La commission d'appel d'offres communale a été élue par le conseil municipal du 11 juillet. La commission d'appel d'offres a été dûment convoquée le jeudi 18 juillet à 14h. Elle a procédé à l'ouverture des plis et à la rédaction de l'analyse des offres, suite à négociation.

## *2. Analyse des réponses finales de l'appel d'offres concernant la construction d'une passerelle communale*

---

### *2.1. Analyse globale des offres initiale*

---

T. Marty indique que les deux réponses ont été proposées en groupement d'entreprises. RTP – MATIERE. Il s'agit d'une solution en trois tronçons avec mise en place principale depuis la RN. Le coût a été jugé excessif : 828 973,20 € HT. SEGEC – ACCMA. Il s'agit d'une solution également en trois tronçons (dont un « central ») avec massifs sous béquilles, mise en place depuis la partie haute (principalement). Le coût a été jugé excessif : 728 724,75 € HT. Des éléments de simplification des projets ont également été proposés à la négociation des deux répondants : fondations, simplification ou suppression des parements, corniches, dispositifs anti-jet, assainissement, éclairage, perrés.

### *2.2. Notation*

---

G. Rouchon informe le conseil municipal que le compte rendu de la commission d'appel d'offres est disponible et qu'il en est proposé maintenant une synthèse. T. Marty donne lecture des principaux résultats.

#### *Note technique*

---

N° de pli	Entreprises	Note Techn.
1	RTP	30,25
1-1	RTP-Négociation	30,25
2	SEGEC	35,25
2-1	SEGEC-Négociation	35,25
2-2	SEGEC-Adaptation	35,25

La meilleure note est obtenue par les offres de la SEGEC dont la dernière « adaptation » qui propose un montage et une mise en place de la passerelle depuis la bande d'arrêt d'urgence et la voie lente de la RN 145.

#### *Note sur les prix*

---

N° de pli	Entreprises	Prix en € HT	Note	Ecart estim	Ecart en %
		Base			
1	RTP	828 973,20	37,6	331 108,20	66,5%
1-1	RTP-Négociation	695 448,00	44,9	197 583,00	39,7%
2	SEGEC	728 724,75	42,8	230 859,75	46,4%
2-1	SEGEC-Négociation	567 682,70	54,9	69 817,70	14,0%
2-2	SEGEC-Adaptation	<b>519 901,50</b>	<b>60,0</b>	22 036,50	4,4%

La meilleure note est obtenue par la dernière offre de SEGEC.

### Choix proposé par la CAO après négociation

La solution retenue et proposée au Conseil municipal retient : fondation par micropieux, changement du système de liaison entre les béquilles et le tablier (changement en assemblage rotulé), cela leur permet de diminuer le kilotage d'acier de charpente. De plus, le montage serait effectué sur la RN145 ce qui leur permet de :

- o S'affranchir des travaux de réalisation de la plateforme sur talus
- o De limiter les démontages de clôtures autoroutières et le montage des clôtures de chantier.
- o De diminuer la grue nécessaire à la pose

Les économies de cette solution sont réalisées principalement sur le prix 4050 « Montage et mise en place définitive de la charpente ». Le prix des installations de chantier est lui aussi diminué. Les longueurs de BT4 sont augmentées à cause de l'emprise plus grande en pied de béquille du montage. Enfin, cette solution impose toujours une neutralisation de voie lente et BAU (comme la solution de base). Le délai de neutralisation de ces voies ne se verrait pas allongé par rapport à la solution de base.

G. Rouchon évoque le problème soulevé récemment des glissières, qui pourraient s'avérer plus onéreuses que ce qui est prévu dans l'offre retenue, la norme ayant récemment évoluée selon la DIRCO. Il est annoncé qu'une réunion aura lieu avec la DIRCO à ce propos dès le 25 juillet. Le chef de district et le chef d'exploitation avec qui nous avons travaillé depuis 2 ans sont partis. D. Turpinat rappelle la réglementation en matière de glissières et le fait qu'il est donc possible qu'elles soient regardées sur une plus grande longueur. M. Fayard indique qu'il est toujours préférable de prévoir avant les frais de sécurisation.

N° de pli	Entreprises	Note Globale
1	RTP	67,88
1-1	RTP-Négociation	75,10
2	SEGEC	78,06
2-1	SEGEC-Négociation	90,20
2-2	SEGEC-Adaptation	<b>95,25</b>

Il est donc proposé de valider le choix du groupement d'entreprises SEGEC – AACMA (offre 2-2) conformément au résultat de l'analyse des offres transmises par la Commission d'appel d'offres. Le marché sera notifié sous réserve de validation des contraintes d'installation de chantier, de sécurité et du conventionnement d'entretien qui sera souscrit avec la DIRCO dans les semaines à venir.

- Contre : .....0.....
- Abstention :...0.....
- Pour :.....10.....

### 3. Révision du plan de financement du projet passerelle

Le résultat de la négociation précédemment évoqué entraîne une modification du prix global de la passerelle. Celui-ci est également impacté par plusieurs choix qu'il faut confirmer :

- Redéploiement du travail de voirie : un nouveau devis a été demandé à Evolis ne tenant compte que de la création de voirie nouvelle, l'entretien de la voirie existante sera programmé ex-post.
- Rééquilibrage du reste à charge de la commune en fonction des choix budgétaires effectués en avril 2019 : diminution de l'emprunt et corrélativement augmentation de la participation sur fonds propres (la trésorerie de la commune étant avantagée en cette fin de mandat). **Ce choix permettra à la commune d'envisager sa situation financière dans les années à venir avec sérénité : limitation des annuités, ressources accrues en FCTVA.**
- Confirmation de la subvention FEDER (cf. annexe 2).
- Révision de la demande de DETR de 247 500 € à 275 247,41 € (toujours sur la base de 50% du projet HT).

Il est donc proposé le plan de financement suivant et il est soumis au conseil municipal la validation de la demande de complément de DETR.

<b>Dépenses projet passerelle (HT / TTC)</b>		
	<b>Délib 02-2019</b>	<b>Délib 07-2019</b>
<b>Passerelle</b>	445 000 €	<b>519 901,50 €</b>
<b>Maîtrise d'oeuvre</b>	20 000	20 000,00 €
<b>Travaux complémentaires de voirie</b>	30 000 €	10 593,32 €
<b>Total projet HT (arrondi à + 5000 €)</b>	500 000 €	550 494,82 €
<b>Total projet TTC</b>	600 000 €	660 593,78 €
<b>Financement projet passerelle (HT / TTC)</b>		
	<b>Délib 02-2019</b>	<b>Délib 07-2019</b>
	<b>Total (HT)</b>	<b>Total (HT)</b>

<b>DETR (ouvrage d'art déplafonné)</b>	225 000 €	275 247,41 €
<b>FEDER (Axe 6), en cours</b>	125 000 €	118 750,00 €
<b>Emprunt</b>	180 000 €	100 000,00 €
<b>Autofinancement</b>	70 000 €	166 596 €
<b>Total projet HT</b>	500 000 €	550 494,82 €
<b>Total projet TTC</b>	600 000,00 €	<b>660 593,78 €</b>

- Contre : .....0.....
- Abstention : .....1.....
- Pour : .....10.....

#### Annexe 1. Devis quantitatif estimatif retenu

compte rendu

## RN145 - Construction d'une passerelle métallique au niveau du bourg d'Ajain dans le département de la Creuse

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF - NEGOCIATION - ADAPTATION CHARPENTE					
N° PRIX	Postes et Rubriques	U	Quantités	P.U H.T €	TOTAL H.T €
<b>1 - TRAVAUX PRELIMINAIRES ET DOCUMENTS DIVERS</b>					
1000	Installation de chantier	Ft	1	13 600,00	13 600,00
1005	Panneau d'information	U	1	2 020,00	2 020,00
1010	Signalisation de chantier	Ft	1	1 960,00	1 960,00
1015	Amenée et mise en place de BT4 avec pare vue hauteur 1,50 m	ml	90	122,00	10 980,00
1020	Location de BT4 avec pare vue hauteur 1,50 m	ml/mois	270	33,00	8 910,00
1025	Dépose et évacuation de BT4 avec pare vue hauteur 1,50 m	ml	90	90,00	8 100,00
1030	Elaboration de documents divers	Ft	1	600,00	600,00
1035	Etudes définitives de l'ouvrage - Méthode d'exécution	Ft	1	54 660,00	54 660,00
1040	Epreuves de convenance et de contrôle	Ft	1	6 812,00	6 812,00
1045	Plans et documents de récolement - Dossier d'ouvrages	Ft	1	1 560,00	1 560,00
1050	Sondages de reconnaissances - Etudes géotechniques complémentaires	Ft	1	3 750,00	3 750,00
1055	Epreuves des ouvrages	Ft	1	7 850,00	7 850,00
<b>Total 1</b>					<b>120 502,00</b>
<b>2 - TRAVAUX PREPARATOIRES</b>					
2000	Clôtures provisoires de chantier	ml	40	19,00	760,00
2005 +	Reconstruction de clôtures agricoles				
2005A	Des clôtures définitives types élevage	ml	20	19,00	380,00
2005B	Des clôtures définitives types ovins	ml	20	29,00	580,00
2005C	Plus-value aux prix 2005+ pour entrée de parcelle	ml	10	12,00	120,00
2010	Travaux préalables aux terrassements	Ft	1	4 870,00	4 870,00
2015	Pompage	Ft	0	699,00	-
<b>Total 2</b>					<b>6 710,00</b>
<b>3 - TERRASSEMENTS</b>					
3000	Décapage de terre végétale	m <sup>2</sup>	310	4,50	1 395,00
3005+	Fouilles en terrain de toute nature pour ouvrages d'art				-
3005A	Fouilles pour culées	m <sup>3</sup>	40	60,00	2 400,00
3005B	Fouilles pour fondations des béquilles	m <sup>3</sup>	0	81,00	-
3010+	Remblais de fouilles et remblais contigus aux ouvrages				-
3010A	GNT <sub>A</sub> 0/31 <sup>5</sup>	t	25	35,00	875,00
3010B	GNT 0/80	t	15	30,00	450,00
3015	Remblais pour voirie piétonne	t	105	33,50	3 517,50
3020	Géotextile sous remblai	m <sup>2</sup>	120	3,25	390,00
<b>Total 3</b>					<b>9 027,50</b>
<b>4 - OUVRAGES D'ART</b>					
4000	Echafaudages, étalements, dispositifs de protection	Ft	1	535,00	535,00
4002+	Coffrages				-
4000A	Aux coffrages plans soignés pour parements simples	m <sup>2</sup>	35	45,00	1 575,00
4000B	Aux coffrages plans soignés pour parements fins	m <sup>2</sup>	15	150,00	2 250,00
4005+	Bétons				-
4005A	Béton dosé à 250 kg/m <sup>3</sup> (e <sub>min</sub> = 10 cm) pour béton de propreté	m <sup>3</sup>	4	312,00	1 248,00
4005B	Béton dosé à 280 kg/m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	0	304,00	-
4005C	Béton C30/37	m <sup>3</sup>	16	237,00	3 792,00
4005D	Béton C35/45	m <sup>3</sup>	20	275,00	5 500,00
4010+	Armatures pour béton armé				-
4010A	Aciers ronds lisses (Fe E 235)	kg	250	2,00	500,00

Devis quantitatif estimatif

1

CO

**RN145 - Construction d'une passerelle métallique au niveau du bourg d'Ajain dans le département de la Creuse**

N° PRIX	Postes et Rubriques	U	Quantités	P.U.H.T €	TOTAL H.T €
4010B	Aciers à haute adhérence (Fe E 500)	kg	2 250	2,40	5 400,00
4010C	Treillis pour béton armé	kg	1 100	1,75	1 925,00
4020	Traitement de surface des parties en contact avec les terres	m²	15	4,50	67,50
4025+	Réglage et finition des surfaces non coffrées				-
4025A	De l'extrados du hourdis	m²	105	2,30	241,50
4025B	Des autres surfaces	m²	23	5,00	115,00
4035	Approvisionnement d'aciers laminés pour charpente métallique	kg	1	38 000,00	38 000,00
4040	Usinage et assemblage en usine de la charpente métallique	kg	1	58 000,00	58 000,00
4045	Transport	kg	1	5 000,00	5 000,00
4050	Montage et mise en place définitive de la charpente métallique	Ft	1	71 400,00	71 400,00
4060	Fourniture et mise en œuvre d'aciers pour connecteurs type "goujons nelson"	kg	350	7,10	2 485,00
4065	Système de protection anti-corrosion par peinture	m²	445	54,40	24 208,00
4070	Mise à la terre de l'ossature métallique	Ft	1	180,00	180,00
4075	Mise sur appuis définitifs	Ft	1	1 850,00	1 850,00
4080	Bac acier pour tablier mixte	m²	110	62,50	6 875,00
4085+	Bossages d'appui				-
4085A	Bossages en micro béton MB50	dcm³	225	5,20	1 170,00
4090	Appareils d'appui en élastomère fretté	dcm³	6	50,00	300,00
4092	Appareils d'appui pour articulations en pied de béquilles	U	4	2 085,00	8 340,00
4095	Grenailage de l'extrados du tablier	m²	110	5,50	605,00
4100	Complexe d'étanchéité	m²	110	35,00	3 850,00
4105	Revêtement de chaussée	m²	170	20,00	3 400,00
4115	Corniches	ml	0	302,50	-
4120	Parement en bois pour le tablier	m²	0	131,00	-
4125	Dispositif latéral de retenue	ml	105	474,00	49 770,00
4130	Dispositifs d'assainissement	U	0	2 061,00	-
4140	Ramise en état du domaine autoroutier	Ft	1	2 710,00	2 710,00
4155	Balayage des voiries	1/2J	4	565,00	2 260,00
4160	Eclairage	U	0	1 230,00	-
4165	Perrés	m²	35	350,00	12 250,00
4170+	Potelets de sélection d'accès				-
4170A	Des fourreaux à fixation permanente	U	4	300,00	1 200,00
4170B	Des fourreaux à fixation amovible	U	2	480,00	960,00
4175	Séparateur béton (GBA)	ml	80	205,00	16 400,00
4180	Dispositifs de raccordement d'une GBA à une glissière	U	4	2 500,00	10 000,00
PN1	Fondation par micropieux des béquilles, compris massifs	u	2	12 020,00	24 040,00
PN2	Micropieux de fondation des culées (hors sommiers BA)	Ens	2	6 875,00	13 750,00
PN3	Réalisation joints type joints de chaussées (sans avis technique) en abouts du tablier	U	2	605,00	1 210,00
PN4	Moins-value pour dispositifs de retenue latéraux composés de garde-corps uniquement (suppression filets pare-jets)	Ft		9 975,00	-
<b>Total 4</b>					<b>383 362,00</b>
<b>TOTAL GENERAL H.T</b>					<b>519 901,50</b>
T.V.A à 20 %					103 980,30
<b>TOTAL GENERAL T.T.C</b>					<b>623 881,80</b>

  
**SEGEC**  
 70, Avenue Aristide Briand  
 B.P. 344 - 23000 LA CHÂTRE  
 Tel: 02 54 06 12 34 - Fax: 02 54 48 00 11  
 SIRET 316 520 253 00023 - APE 4221Z  
 TVA FR 10 618 525 068

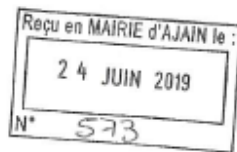




**Annexe 2. Notification FEDER**

Vice-Présidente :  
Isabelle BOUDINEAU  
Directeur Général des Services :  
François POUPARD

Délégué Régional  
Pôle Europe et International :  
Samuel BROSSARD  
Directrice des Fonds Européens :  
Carine VERNHES



Commune d'AJain  
Monsieur Guy ROUCHON  
Maire  
51, route de Guéret  
23380 AJAIN

Bordeaux, le 18 juin 2019

**Objet :** Lettre d'information – Instance de consultation des partenaires  
Projet Aménagement d'une passerelle piétonne sur la commune d'AJain  
franchissant la RCEA-RN 145 - N° 4066010

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que, suite à l'instance de consultation des partenaires du 17 juin 2019, j'ai décidé de vous attribuer une subvention européenne au titre du programme opérationnel FEDER-FSE Limousin 2014-2020, d'un montant de 118 750 €, pour la réalisation de votre projet « Aménagement d'une passerelle piétonne sur la commune d'AJain franchissant la RCEA-RN 145 ».

Je me félicite que la Région Nouvelle-Aquitaine, en tant qu'autorité de gestion des programmes européens, puisse aider à la réalisation de votre projet et contribuer ainsi au développement de notre territoire auquel je suis très attaché.

J'attire particulièrement votre attention sur vos obligations en matière de publicité de la participation européenne au financement de votre opération, selon les dispositions des textes européens (règlement UE n°1303/2013 du 17/12/2013 et suivants).

Enfin, je vous précise que ce courrier ne vaut pas notification. Le service instructeur vous adressera prochainement la convention fixant les conditions et les modalités d'attribution de cette aide européenne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil Régional

**Alain ROUSSET**

**Hôtel de Région**  
14, rue François-de-Sourdis  
CS 81383 33077 Bordeaux Cedex  
T. 05 49 38 49 38  
Info-accueil@nouvelle-aquitaine.fr

*Questions diverses*

---

La motion sur la réorganisation des transports scolaires proposée par Saint Priest La Feuille est reportée, le temps de mieux comprendre les éléments.

Compte rendu